

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 12 Juillet 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Malvézie le jeudi 12 Juillet 2018, à 21 heures 00, sous la présidence de M. Daniel SARRAUTE, Maire.

Etaient présents : MM. SANS Stéphane 1^{er} adjoint, RENALIER Jean 2^{ème} adjoint, Mmes DEMIGUEL Véronique, DAVID Isabelle, MM. GRAND Christian, M. PEREZ Patrick.

Etaient absents excusés : M. MACHADO Antoine, Mme PACHERE Christine.

Etait absent : M. CORDIER André

M. MACHADO Antoine a donné procuration à M. RENALIER Jean.

M. RENALIER Jean a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir fait procéder à la signature du registre des délibérations, M. le Maire entame les différentes questions à l'ordre du jour du conseil.

1) Atelier Communal : Délibération demande d'aide supplémentaire au Conseil Régional

Le chantier de l'atelier communal devrait commencer cette automne. Pour ce dossier d'un montant total de 85 807 € HT, l'aide de l'Etat et du Conseil Départemental a déjà été sollicitée.

L'Etat par le biais de la DETR a octroyé 40% d'aide soit 34 323 €. Le Conseil Départemental devrait participer à hauteur de 10%.

Le projet ne s'inscrivant pas dans les dossiers normalement aidés par le Conseil Régional, ce-dernier n'avait pas été contacté. Il serait pourtant de par la nature de la construction en bois susceptible d'intervenir.

M. le Maire propose de délibérer afin de demander l'aide du Conseil Régional au titre du Fonds d'Intervention Régional réservé aux communes de moins de 1500 habitants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (8 voix), le Conseil demande l'aide financière du Conseil Régional pour son projet d'atelier communal.

2) Parc Naturel Régional : Délibération d'adhésion à l'association

La création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées est prévue pour 2021. Ce parc aura pour objectifs principaux :

- de mettre en valeur et de protéger nos grands espaces ruraux dans une logique de développement durable ;
- d'apporter un gain de notoriété et des financements supplémentaires pour notre territoire ;
- de constituer un outil de développement au service de tous.

M. le Maire propose l'adhésion de la commune de MALVEZIE à l'association pour la création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées, ceci pour une cotisation annuelle de 0,50 € par habitant de la commune soit 62,50 €.

A l'unanimité, le Conseil accepte l'adhésion de la commune de MALVEZIE à l'association pour la création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées et l'inscription au budget 2018 de la cotisation de 0,50 € par habitant.

3) Défense des Services du Trésor Public (Délibération)

Les missions qu'exercent au quotidien auprès de la population, des professionnels ou des élus, les personnels des Centres des Finances Publiques sont essentielles. Or depuis plusieurs mois, les horaires d'ouverture de plusieurs Centres ont été réaménagés (avec une restriction drastique des horaires d'ouverture pour Saint-Gaudens par exemple) ou des centres carrément fermés (Centres de l'Isle-en-Dodon, d'Aspet et d'Aurignac). Ce sont maintenant les services de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement qui devraient être transférés à Toulouse.

La fermeture de ces services de proximité se faisant sans l'accord des personnels, populations et élus concernés, M. le Maire propose de délibérer afin de réaffirmer l'attachement du Conseil et de notre population à un réseau des Finances Publiques de proximité et de pleine compétence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil demande l'abandon des projets de transfert de nouveaux services et de départementalisation des missions des Finances Publiques.

4) Effacement réseaux électriques et téléphoniques et réfection Réseaux d'eau potable

Le début des travaux étant prévu pour le mois d'octobre, les services du Syndicat Départemental d'Energie (SDEHG), du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA), de l'entreprise CASSAGNE devraient convoquer une réunion publique d'information à la population courant août-septembre. Dès que la date en sera fixée, l'information sera prochainement distribuée aux habitants.

5) Eau potable Vignaut

Une réunion de travail concernant l'opération de desserte du hameau de Vignaut aura lieu à la Mairie le mercredi 18 juillet à 10h. Cette réunion aura pour objet le lancement des études par un bureau d'études désigné par le SMEA.

6) FPIC

Chaque année, l'Etat calcule le montant du Fonds de Péréquation Inter Communal (FPIC) attribué en fonction de divers critères de « richesse » aux EPCI et aux communes.

Le montant du FPIC attribué pour 2018 à la Communauté des Communes des Pyrénées Haut-Garonnaises est de 632 911 €.

Cette somme est à répartir entre la Communauté des Communes et chacune de ses 77 communes adhérentes suivant des critères financiers soit en appliquant des règles de droit commun, soit en appliquant un mode de calcul dérogatoire.

Compte-tenu de la situation financière fragile de la Communauté des Communes cette année, ses délégués ont décidé à l'unanimité d'appliquer le mode de calcul dérogatoire pour la répartition du FPIC et ce, de manière favorable pour la Communauté.

309 537 € seront versés à la Communauté des Communes et 323 374 € seront répartis entre les différentes communes.

Au bilan, pour information, la Commune de MALVEZIE qui avait reçu au titre du FPIC 3 399 € en 2017, devrait percevoir 3 706 € en 2018.

7) Projet ouverture site INTERNET Commune

Une réflexion sur l'opportunité de création d'un site INTERNET communal a été menée. La Municipalité a reçu un devis émanant d'une entreprise spécialisée. Les frais annuels de ce service s'élèveraient environ à 150 € par an. Le site permettrait de diffuser à la population diverses informations (actualités municipales, vie des associations, etc...). M. SANS sera administrateur du site pour le compte de la Commune.

8) Point Voirie-Pool routier 2018-2019

La Commune dispose d'un budget Voirie de 40 600 € aidé à 70 % sur 4 ans.

Rue d'Amplan, au niveau du jardin de la maison Audouan, un enrochement vient de remplacer le mur de soutènement de la route en mauvais état (coût 7 938,63 €).

Rue du Goutet, l'entreprise LARQUE a courant avril reconstruit le mur du jardin CAUBERE en voie d'écroulement. Ce mur pour sa partie soutènement a été financée par la Commune (coût 10 420,80 €) et pour sa partie aérienne par Mme GILET-CAUBERE et M. NICOLAU (pour environ 3 500 €).

Enfin deux portions de rigoles viennent d'être reprises Rue des Courteillasses et au niveau de la Mairie (coût : 1 702,32 €).

Des raccords de goudronnage viennent d'être réalisés sur ces différents points et sur la route de Vignaut et n'ont pas encore été facturés.

Dans la perspective des travaux d'effacement qui impacteront plusieurs rues du village, il restera donc environ 18 000 € disponibles, ce qui risque d'être insuffisant et demandera à faire appel aux fonds délaissés par les autres communes.

9) Contrats employés municipaux

Le contrat aidé de Mme ALLEMANE a été renouvelé dans les mêmes conditions (2h hebdomadaires) pour un an à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019.

Le contrat aidé de M. Christophe AUTIER arrivé à son terme le 14 mai prochain a pu être renouvelé sous forme de Contrat PEC (Parcours Emploi Compétence) subventionné à hauteur de 60 % par l'Etat. Ce sera la dernière année de ce contrat aidé.

10) Questions diverses

• Travaux Salle des Fêtes

Les travaux d'isolation de l'appenti ont été réalisés ce printemps par M. DUQUERROY et les tables inox ont été installées. M. SANS devrait reprendre les prises électriques et une peinture générale du local sera faite cet été ainsi que la pose de revêtements muraux plastifiés.

• Eglise-Objets sacrés

La statuette de Saint-Julien et le Christ en Croix ont été confiés à l'atelier de restauration de M. PARROT qui avait déjà assuré la restauration du Retable. La Fondation du Patrimoine a décidé de lancer une nouvelle opération de souscription pour ces deux objets pour lesquels une convention va être signée avec la Mairie. Afin d'atténuer les problèmes d'humidité du bâtiment néfastes pour la conservation des objets restaurés, M. PEREZ propose de tester l'installation d'une VMC à l'intérieur de l'Eglise.

Le projet de piquage des murs intérieurs de l'Eglise enduits au ciment est aussi proposé. Ce piquage permettrait aux murs du bâtiment de mieux « respirer » et pourrait être réalisé par une journée de bénévolat. Un appel sera prochainement lancé.

• Epareuse

L'épareuse du SIVOM ayant pris un peu de retard sur son planning devrait arriver dans la semaine du 16 au 20 juillet.

• Grange LABARRE

Cette grange effondrée en juillet 2016 appartenant à la famille LABARRE située Rue des Marrascasses a été enfin arasée par ses propriétaires. Tout danger est enfin écarté pour les riverains. Après rencontre de Mme LABARRE, la proposition de rachat du terrain après démolition au prix de 1 800 € formulée par la Municipalité n'a pas eu hélas de suite.

La séance est levée à 23h30.

Le Maire

D. SARRAUTE

Le 1er Adjoint au Maire, Le 2ème Adjoint au Maire, Les Conseillers Municipaux